

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 2 AVRIL 2024**

Publiée sur le site Internet de la Ville : 9 avril 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

**Secrétaire de séance :** M. Albert YOGO

**Membres présents :** 31

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, M. Stevens BOBI, M. Hervé THIBAUD, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Monsieur Roger MAZANA

**Membres ayant donné pouvoir :** 10

M. Marc DUBIEF pouvoir à Mme Martine CHAREYRE  
M. Emmanuel MAILLET pouvoir à Mme Nathalie BRAMET REYNAUD  
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA  
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à M. Tarik EZ ZAJJARI  
Mme Marie BRUNET pouvoir à M. Grégory BRUNET  
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. Hervé THIBAUD  
M. François-Xavier PENICAUD pouvoir à M. Stevens BOBI  
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Lucile MOREL  
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO pouvoir à Madame Claire DURAND MOREL  
Madame Nesrine MECHKAR pouvoir à Mme Anne-Laure BADIN

**Membres absents :** 2

Mme Linda TABTE, Mme Anne-Lise LANSAQUE

**Délibération n°20240402DEL20**

**JEUNESSE**

**Vacances apprenantes et mixité sociale pour les jeunes brondillants - Centre de loisirs municipal  
Atout-sport et le centre social et culturel Gérard Philippe**

**RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI**

Mesdames, Messieurs,

Le centre de loisirs municipal Atout-sport et le Centre social et culturel Gérard Philipe souhaitent s'associer pour permettre à des jeunes de la Ville issus ou non de Quartier Prioritaire Ville (QPV) de partir en vacances à la mer cet été du 22 au 26 juillet 2024.

L'objectif triple permet de répondre au cahier des charges du dispositif de l'État «Vacances apprenante 2024» :

- **social**, en favorisant le départ en vacances de mineurs notamment de milieux modestes et en rendant possible les rencontres entre pairs de différents horizons ;
- **éducatif**, en permettant aux participants d'acquérir ou de consolider des connaissances et des compétences par des démarches et des méthodes d'éducation populaire assurant un haut niveau de qualité éducative ;
- **culturel**, par la découverte de territoires et d'activités proposées dans le cadre sécurisé des accueils collectifs de mineurs au sein desquels ces derniers apprennent les règles de la vie en commun et partagent des valeurs de tolérance et de laïcité.

De manière transversale, les Jeux olympiques et paralympiques de Paris constituent une opportunité que les acteurs éducatifs vont saisir et utiliser comme un puissant levier éducatif, social et citoyen dans l'organisation et le déroulement de ce séjour.

Le choix de l'archipel du Frioule comme destination concoure notamment à atteindre ces objectifs dans la mesure où de nombreuses activités sportives seront proposées. Snorkeling, kayak de mer, randonnée, et de la voile qui se déroulera sur les mêmes eaux que les épreuves des JO 2024. Des visites guidées de la Ville de Marseille et du MUCEM seront également proposées.

Les jeunes de 10 à 13 ans participant à ce séjour seront au nombre de 20. Afin de garantir une mixité de genre, sociale, culturelle et économique, ils seront orientés par le centre sociale et culturel Gérard Philipe (7 jeunes) et par la Ville (13 jeunes) via le centre de loisirs Atout sport et le Programme de Réussite Éducative (PRE). Une participation des familles de 150 € sera demandée pour uniformiser le tarif avec celui proposé par le centre social Gérard Philipe.

Le budget prévisionnel de ce projet se monte à 16 500 €.

Il pourrait être financé par les moyens suivants :

- 8 000 € par le dispositif de l'État « Vacances apprenantes » (jusqu'à 100 €/nuit/jeune)
- 2 700 € par la Cité Educative
- 300 € CAF
- 1 250 € participation de la Ville
- 1 250 € par le centre social Gérard Philipe
- 3 000 € participation des familles (150 €)

Pour réaliser ce projet il vous est proposé de valider un tarif unique à régler par les familles de 150 € par jeune pour ce séjour de 5 jours et 4 nuits.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le projet du centre de loisirs municipal Atout-sport et le Centre social et culturel Gérard Philipe autour du dispositif des «Vacances apprenantes 2024»,

- **VALIDER** le tarif unique à régler par les familles de 150 € par jeune participant à ce séjour de 5 jours et 4 nuits.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 08/04/2024



ID : 069-216900290-20240402-20240402DEL20-DE

**Le Maire,**

**Jérémie BREAUD**